



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU VENDREDI 12 MAI 2017**

**Présidence : Alfred MONTHIEUX**  
**Date de convocation : 04 mai 2017**  
**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre d'élus présents pour ce point : 12**

**Extrait n° BC-05-2017/067**

**Date de Publication :**

**Objet : Approbation du projet de contrat de ruralité**

**ETAIENT PRESENTS :**

Alfred MONTHIEUX, Jean-Frantz CAUVER, Germain DUTON, Gilbert COUTURIER, Joachim BOUQUETY, Thierry MARECHAL, Joseph PERASTE, Norbert MONSTIN, Lucien SALIBER, René VATENAR, Belfort BIROTA, Monique AUDINAY.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Félix ISMAIN, Christian VERNEUIL, Sainte-Rose CAKIN.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que depuis le 4 janvier 2017, CAP Nord a engagé avec l'Etat (Sous-Préfecture de la Trinité), des négociations pour la signature d'un contrat de ruralité pour le Nord ;

**Considérant** que le contrat de ruralité formalise un plan d'actions qui coordonne et structure les politiques territorialisées (Nord de la Martinique). A partir de la volonté exprimée par les élus de la Collectivité, il coordonne les moyens techniques, humains et financiers pour accompagner la mise en œuvre du projet de territoire. Le contrat de ruralité fédère l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs qui y inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural, qu'il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels territoriaux ;

**Considérant** que le contrat de ruralité doit s'articuler, dans une logique de projet de territoire, autour de 6 volets, sur la durée du contrat :

1. Accès aux services et aux soins
2. Revitalisation des bourgs-centres
3. Attractivité du territoire
4. Mobilités
5. Transition écologique
6. Cohésion sociale

**Considérant** que le contrat de ruralité Nord est financé particulièrement par le Fonds de Soutien à l'Investissement local qui était de 1,4 millions d'euros pour la Martinique en 2017 ;

**Considérant** que le projet de CAP Nord de postuler au fonds FSIL pour le Contrat de ruralité, a été présenté lors au Conseil Communautaire le 3 février 2017 et que le Président s'était engagé à retourner vers l'Assemblée au moment de la finalisation du projet ;

**Considérant** que le contrat de ruralité est totalement en cohérence avec le projet de développement de CAP Nord Martinique. Il répond plus particulièrement aux activités relevant des actions de proximité et de modernisation de la vie publique et du territoire ;

**Considérant** que le projet de CAP Nord comprend des actions relevant des différentes thématiques qui pourraient connaître un début de réalisation en 2017 ou qui sont déjà réalisées ;

**Considérant** que 3 sont portées par des communes (Case Pilote, Lorrain, Saint-Pierre), 1 par la Poste du Morne Vert.

**THEME 1 : L'accès aux services publics et marchands et aux soins, 3 actions ont été financées**

- Une offre TIC au service des citoyens et des visiteurs : application mobile Nord

Coût total	Maître d'ouvrage	Etat (DSIL)	Autres financeurs
30 000	9 000	21 000	0

- Laboratoire e- santé à Basse-Pointe

Coût total	Maître d'ouvrage	Etat (DSIL)	Autres financeurs
130 000	13 000	65 000	52 000

- Rénovation de la gendarmerie de Saint-Pierre

Coût total	Maître d'ouvrage	Etat (DSIL)	Autres financeurs (DTR)
128 000	6 400	32 000	89 600

**THEME 2 : Redynamisation des bourgs centres, 4 actions ont été financées**

- Dynamisation de l'offre commerciale : création d'une carte de fidélité multi-boutiques pour les commerçants du centre atlantique

Coût total	Maître d'ouvrage	Etat	Autres financeurs
115 500	17 325	28 875	69 300

- Aménagement de locaux commerciaux et administratifs sur l'école G Tarquin au Lorrain

Coût total	Maître d'ouvrage	Etat (DSIL)	Autres financeurs
200 000	15 000	55 000	130 000

- Mise aux normes du kiosque à poisson à Case Pilote

Coût total	Maître d'ouvrage	Etat	Autres financeurs
16 318,26	1 631,83	4 895,48	9 790,95

**THEME 3 : Attractivité du territoire, 5 actions ont été financées**

- L'Extension du sentier du littoral Nord Atlantique au Robert

Coût total	Maître d'ouvrage	Etat	Autres financeurs
250 000	200 000	50 000	0

- Création d'un point de vue à Saint Pierre

Coût total	Maître d'ouvrage	Etat	Autres financeurs
280 000	230 000	50 000	0

- Equipement du Centre d'interprétation du Patrimoine Paul GAUGUIN au Carbet

Coût total	Maître d'ouvrage	Etat	Autres financeurs
112 108	35 000	77 108	0

- Réalisation d'une plateforme à destination de l'entrepreneuriat

Coût total	Maître d'ouvrage	Etat	Autres financeurs
204 300	50 000	104 300	50 000

- Installation d'un FAB-LAB « Fabrication et réparation/Impression 3 D »

Coût total	Maître d'ouvrage	Etat	Autres financeurs
150 000	50 000	100 000	0

**THEME 4 : Mobilité et accessibilité des habitants, 1 action est financée par le CPER et la CAF dans le cadre de la convention territoriale globale**

- La réalisation d'un bus itinérant pour le service au public

Coût total	Maître d'ouvrage	Etat	Autres financeurs
470 000	21 150	338 400	110 450

**THEME 5 : Transition écologique, 2 actions sont financées dans le cadre de l'action TEP CV de CAP Nord**

- Tourisme intégré

Coût total	Maître d'ouvrage	Etat	Autres financeurs
75 000	25 000	50 000	0

- Agriculture circuits court

Coût total	Maître d'ouvrage	Etat	Autres financeurs
75 000	25 000	50 000	0

**THEME 6 : Cohésion sociale, 1 action réalisée**

- Maison de service au Public au Morne Vert, financée intégralement par la Poste

**Considérant** que ce projet a fait l'objet d'une convention financière signée par Jean Michel BAYLET, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales le 10 mars 2017 au Robert ;

**Considérant** que la convention « Contrat de ruralité Nord est en cours de rédaction et sera signée au mois de juin 2017 et qu'elle sera présentée au Conseil Communautaire de juin 2017 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

## DECIDE

### **Article 1 :**

**De valider** le projet de CAP Nord Martinique afin de clôturer la convention qui sera présentée au mois de juin 2017.

### **Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **Vote**

Pour :12

Contre :00

Abstention :00

Abstention déclarée :00

Non votant :00

**ADOPTE**

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le **20 AVR. 2020**

Le Président

Alfred MONTMIEUX

